



Chers Adhérents,

RETOUR SUR NOTRE AG 2022

Après deux années d'absence d'Assemblée Générale en présentiel, en raison de la crise sanitaire, c'est avec un grand plaisir que nous nous sommes retrouvés le 20 mai 2022 dans le cadre magnifique de l'hippodrome de Rambouillet pour l'Assemblée générale de notre Syndicat.

Les rapport moral et Financier adoptés à l'unanimité, nous sommes passés au vote pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration et l'entrée d'un nouveau membre en la personne de Pierre Cadra, tous élus à l'unanimité.

Après une présentation des projets pour l'année à venir : réunions d'information, point sur taxes foncières, grille de fermage, statut du fermage,...une démonstration du site internet du Syndicat a été faite et nous vous conseillons vivement de le visiter pour vous tenir informé.

S'en suivit une intervention de notre partenaire et avocat Pierre-Henri Juillard sur un sujet qui concerne nombreux d'entre nous " *les Enjeux de la Transmission du Patrimoine*", à savoir les outils d'anticipation (audit, statuts...) et quelle stratégie adoptée pour une transmission fiscalement optimisée (le Groupement Foncier Agricole GFA, les baux ruraux à long terme, la Société civile d'exploitation SCEA, le Pacte Dutreil)

A l'issue de cette intervention passionnante et d'échanges avec les adhérents, un déjeuner-buffet nous attendait, un moment convivial et de rencontre entre propriétaires, soucieux de préservation et de restauration de leur patrimoine.

Enfin pour terminer la journée, nous nous sommes rendus au Château de Rambouillet pour une visite du château, de la Laiterie de la Reine et la Chaumière aux coquillages, ces deux dernières étant commentées par Michèle Mazure, une conférencière passionnante et adhérente de notre Syndicat.



L'AG 2022

Un grand merci aux adhérents qui ont fait le déplacement dans les Yvelines, au directeur de l'hippodrome et aux organisateurs.

« L'AVENIR IMPOSE UNE MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DU MONDE AGRICOLE »,

Le monde de l'agriculture évolue, il n'y a pas une journée sans évoquer les risques de pénuries alimentaires et les hausses des coûts de production liées aux coûts de matières premières, sans oublier le changement climatique, la sécheresse et la disparition des exploitations.

Notre position de gestionnaire de territoire, qui plus est sensible à l'écologie, de responsable indépendant des biens ruraux et d'apporteurs de capitaux à des entreprises capitalistiques nous permettent d'être considérés comme des partenaires non négligeables par tous ceux qui évoluent autour des sujets agricoles, ruraux et environnementaux.

Propriétaires, vous êtes un des maillons de la chaîne, le monde agricole a besoin de vous, mais vous attendez une meilleure rémunération du capital foncier et un assouplissement des règles administratives.

C'est pourquoi je vous encourage à soutenir votre syndicat en adhérant.

Je vous souhaite un bel été !

Le Président Francis CHEREAU

Appel à cotisation 2022

Une relance est en cours auprès de nos adhérents 2021 qui n'ont pas renouvelé leur cotisation 2022. Nous vous invitons à le faire car cette adhésion vous permet de bénéficier :

- ✓ d'un accès auprès de nos 3 partenaires expert, juriste et avocat,
- ✓ d'un tarif préférentiel à l'abonnement de la revue nationale (47€ au lieu de 78€)

Enfin, votre adhésion est notre ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions. La portée de celles-ci et de nos engagements dépend du nombre d'adhérents !

Nous comptons sur votre fidélité et réactivité, à bientôt !

Fermage : L'indice national des fermages pour 2021 s'établit à 106,48 soit +1.09% par rapport à 2020

AGENDA :

CA : 12 septembre 2022
28 novembre 2022

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :

- Conseils personnalisés,
- Bases de données actualisées,
- Confidentialité,

Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en janvier.
Indice de référence des loyers IRL : 4° trimestre 2021 : 132,62 soit + 1.61% sur un an.